



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**



SANTÉ ET PROTECTION SOCIALE : **Quels sont les droits des personnels en matière de santé ?** **Comment renforcer la protection sociale statutaire des agents publics ?**

Stage animé par Hervé Moreau

(secrétaire national de la FSU, en charge des questions de Santé et Protection sociale)

LUNDI 21 NOVEMBRE

9h00 à 16h30 à CARCASSONNE

(Maison des collectivités – 85 avenue Claude Bernard)

Quels sont nos droits en matière de santé ? Les agents publics ont des droits attachés à leur statut : Congé de Maladie Ordinaire, Congé Longue Maladie, Congé Longue Durée, Temps partiel thérapeutique, Accident de service, etc. Il est parfois difficile de s'y retrouver, ce stage a pour objectif de nous permettre d'y voir plus clair !

Comment renforcer la protection sociale statutaire des agents publics ? La réforme de la protection sociale s'inscrit dans le cadre général d'une politique néo-libérale qui accroît les inégalités et affaiblit les services publics tout en diminuant les droits des personnels. La FSU défend au contraire un modèle fondé sur un haut niveau de solidarité entre toutes et tous, actifs et actives ou retraité·e·s, selon ses revenus, et hors de toute logique marchande, de concurrence, ou de profit : quel est ce modèle du 100 % sécu ?

Stage de formation syndicale: un droit à utiliser !

Participer à des stages de formation syndicale donne droit à une autorisation d'absence sans perte de traitement ni rattrapage d'heures. Organisés par la FSU 11 sous l'égide de l'Institut de formation de la FSU (organisme de formation agréé), **ces stages sont ouverts à tous les agents publics, syndiqués ou non, titulaires ou contractuels, dans la limite de 12 jours par an et par personne.**

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Remplir une demande de congé de formation syndicale au moins un mois avant la date du stage, soit

AVANT LE 21/10/2022.

Signalez-nous votre inscription par mail à fsu11@fsu.fr